

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024

Convocation en date du 7 février 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024009

**Objet : Appel candidatures 2024
auprès des EPCI membres pour la
prévention des déchets**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Yves CRISTIN – Jean
Luc EMIN – Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX
– Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Max ORSET
CCD : Gérard BRANCHY
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT – Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Hélène BROUSSE
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN - Jean François
JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY.

Excusés :

CA3B : Bernard BIENVENU - Patrick BOUVARD – Benjamin
RAQUIN
CCPA : Vincent MANCUSO
3CM : Jean Philippe FAVROT
HBA : Alain AUBOEUF
CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CA3B : Jonathan GINDRE
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE - Frédéric
TOSEL
CCD : Sonia PERI
CCMP : Christine FRANCOIS

Monsieur Gérard Branchy, Vice-président animation du territoire explique que :

Dans la continuité des soutiens accordés en 2023 pour maintenir la dynamique locale et la cohésion territoriale pour la prévention des déchets, la commission prévention propose de relancer un appel à candidatures afin d'encourager les démarches portant sur :

- le développement du réemploi,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le broyage des déchets verts,
- la mise en œuvre des PLPDMA,
- la prévention et le tri hors-foyer,
- les filières innovantes pour le recyclage en déchèterie.

Les soutiens pourront couvrir les études, prestations, achat de matériel, partenariat, moyens humains, et la communication. Les dépenses couvertes devront être engagées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Le taux de subvention est fixé à 80% des dépenses avec un montant d'aide plafonné à 15 000€ par EPCI dont 5 000 € réservés pour les partenariats avec des associations locales.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre d'un appel à candidature pour la prévention des déchets auprès des EPCI membres d'Organom

FIXE le montant des aides à 80% des dépenses engagées en 2024 avec un plafond de 15 000€ par EPCI dont 5 000€ réservés à des partenariats avec des associations locales.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

